



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2025-202

Objet : Rue du Champ Rond

Circulation alternée (par panneaux « B15/C18 »)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »,

Vu la demande en date du 24 février 2025, présentée par la société DAG TELECOM – TSA 70011 – 69134 DARDILLY, pour réaliser des travaux de remplacement d'un appui Télécom,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue du Champ Rond, d'alterner la circulation des véhicules (par panneaux « B15/C18 »), à compter du lundi 03 mars 2025, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue du Champ Rond, la circulation sera alternée (par panneaux « B15/C18 »), à compter du lundi 3 mars 2025, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise DAG TELECOM sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les déviations et les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 25 février 2025

Pour le Maire,

André Croguennec

Le Conseiller Municipal délégué
à l'Occupation de l'Espace Public

PO/ Mr Jean-François Mignet
Directeur Général des Services

